

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mai 2023

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère		X		Chantal DUMAS
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27.03 2023.

#### **Projet aménagement mairie et logements :**

- Approbation du projet d'aménagement présenté.
- Décision à prendre sur le contrat de Maîtrise d'œuvre.

#### **Voirie intercommunale :**

- Décision à prendre sur les travaux pour l'année 2023.

#### **SDED :**

- Délibération sur renforcement du réseau basse tension à partir du poste « les Brunots ».
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Chantal DUMAS est désignée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27.03 2023.  
Adopté à l'unanimité**

**Voirie intercommunale :**

- Décision à prendre sur les travaux pour l'année 2023.  
Monsieur le Maire rappelle que le montant total de l'enveloppe 2023 s'élève à 20 242,05 € HT (15 859,00 € de dotation départementale + abondement de 4 383,05 € si reversion à 100% à la CCBDP).  
Il présente le devis concernant les travaux de goudronnage sur la voirie intercommunale qui comprend le traitement en enrobé de 90 mètres sur le chemin « Les Brussets ou Rigaude » pour un montant de 13 409,87 € HT.  
Il propose au Conseil municipal de retenir ces travaux pour cette année et de consacrer le solde restant de l'enveloppe pour des opérations de voirie ultérieures.

**Adopté à l'unanimité**

**Projet aménagement mairie et logements :**

- Approbation du projet d'aménagement présenté.

Présence de Florent PATOIS, Architecte

Monsieur le Maire présente le projet dont les principes d'aménagement sont le résultat d'un travail collectif débuté il y a 7 mois. Le projet contient également le planning prévisionnel ainsi que l'estimatif financier.

A ce stade, le planning prévisionnel des travaux s'étend de mars 2024 à mars 2025.

L'estimatif financier présenté est de 599 920 € HT. Ne sont pas compris dans cet estimatif, des dépenses optionnelles de réfection de toiture et de façade (39 100 € HT).

Pour les dossiers de demandes de subvention à déposer fin octobre et fin novembre, il conviendra d'ajouter les coûts des missions architecte (Diag-Esquisse et MOE) ainsi que les montants annexes associés à différentes missions (coordination SPS, contrôle technique construction, diagnostic amiante et plomb, études de sols, assurance dommage, etc.).

Monsieur le Maire précise que ce projet bénéficie d'aides pouvant aller jusqu'à 80% (Département, Région, Etat via la DETR ou le Fonds Vert, SDED etc.).

Il indique par ailleurs que les dépenses affectées aux travaux sur le logement ne sont pas éligibles au FCTVA. Ces travaux bénéficient toutefois d'une TVA réduite (10%).

Mr PATOIS indique que la mission de maîtrise d'œuvre va permettre à son équipe de travailler sur une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et d'intégrer l'ensemble des éléments financiers dans une analyse plus fine à mener au sein de l'équipe municipale.

Il confirme également que toutes les modifications peuvent être apportées jusqu'au dépôt de permis de construire. Dans ce contexte, il lui a été demandé de transmettre aux élus pour le 30 juin une estimation financière de travaux pour un appartement.

Résultat du vote sur projet phase 1 :

Contre : 3

Abstentions : 4

Pour : 4

**Le projet est adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

- Décision à prendre sur le contrat de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente la convention de Maîtrise d'œuvre pour ce projet dont le montant s'élève à 71 800 € HT.

**Adopté à l'unanimité**

**SDED :**

- Délibération sur renforcement du réseau basse tension à partir du poste « les Brunots ».

Il s'agit d'un projet pris en charge à 100% par le SDED d'un montant de 39 118,17 €. Le Conseil municipal approuve le plan de financement proposé par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération.

**Adopté à l'unanimité**

- **Questions diverses.**

- ✚ Débroussaillage chemins communaux : intervention Entreprise G&A Terrassement (Sébastien Girard) courant juin.
- ✚ Problème accroissement présence de chats sur la commune : se rapprocher de la mairie de Propiac pour action commune éventuelle.
- ✚ Rdv pris avec SAUR pour mise en œuvre de branchements sur le secteur « La Bastie ».
- ✚ Relancer cabinet CEREG pour DECI sur secteur « La Guinguette ».